



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 99273

Texte de la question

Alors qu'une partie Est du département de la Moselle, et plus précisément le territoire correspondant à l'ancien bassin houiller de Lorraine, est confronté avec de plus en plus d'acuité aux problématiques de l'après-mines, M. Patrick Weiten alerte M. le secrétaire d'État, auprès du ministère de l'économie et des finances, chargé de l'industrie sur les inquiétudes des élus et des habitants face aux conséquences des affaiblissements de terrains ou encore de la remontée des eaux. Leur inquiétude est d'ailleurs d'autant plus grande qu'ils ont le sentiment que la réforme du code minier entreprise en 2012 n'aboutit pas et qu'elle risque de ne pas prendre en compte suffisamment les désordres liés à l'après-mines. Aussi, il lui demande quelles suites le Gouvernement compte donner aux propositions formulées par les associations représentatives des communes minières de Moselle-Est et de Lorraine et plus précisément à la motion adoptée le 4 juin 2016 à l'unanimité par l'Union des maires de l'arrondissement de Forbach.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Weiten](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99273

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 septembre 2016](#), page 8741

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)